

LE 5 OCTOBRE 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le cinquième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt et un (2021-10-05).

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau.

Madame la conseillère, Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Bertrand Dubé et Alexandre Picard. La directrice générale/secrétaire-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2021-10-162

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DÛMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19h30.

2021-10-163

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DÛMENT APPUYÉ par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1. **OUVERTURE DE LA SESSION**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SEPTEMBRE 2021**
4. **CORRESPONDANCE**
PÉRIODE DE QUESTIONS
FINANCE
5. Rapport verbal de la directrice générale/secrétaire-trésorière - Septembre 2021.
ADMINISTRATION
6. Acceptation des comptes à payer en octobre 2021 et comptes payés affectant l'année 2021.
7. Tous sujets relatifs / Achats - Subventions - Publicité.
8. Tous sujets relatifs – Vente, achat, rachat de terrain.
9. Tous sujets relatifs – Renouvellement / Règlement d'emprunt.
10. Mandat général 2022 – Therrien Couture Jolicoeur SENCRL, Avocats.
11. Rang Choinière / Décomptes no 1 et 2.
12. Ponceau rue Stéphanie / Décompte no 1.
13. Champ d'épuration du village / Paiement final.
- AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS**
14. Rapports verbaux ou écrits de l'inspectrice municipale & environnement et de la directrice générale/secrétaire-trésorière.
VOIRIE MUNICIPALE
15. Tous sujets relatifs – Déneigement / Garage municipal.
16. Tous sujets relatifs – Déneigement / Stationnement École La Moisson d'Or.
17. Tous sujets relatifs – Déneigement / Trottoirs de la Rue Principale.
18. Tous sujets relatifs – Déneigement / Stationnement incitatif.
19. Remboursement / Subvention voirie locale / Volet Redressement et Accélération.
20. Remboursement / Subvention voirie locale / Volet Projets particuliers d'amélioration.
HYGIÈNE DU MILIEU
URBANISME
LOISIRS
21. Tous sujets relatifs – Engagement de personnel / Maison des jeunes.
22. Tous sujets relatifs – Engagement de personnel / Préposée aux loisirs.

23. Tous sujets relatifs – Anneau de glace.
SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE
PÉRIODE DE QUESTIONS
CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

2021-10-164 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2021**

Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 14 septembre 2021 a été remise au préalable à tous les membres du conseil;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DÛMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la session régulière du 14 septembre 2021 est **ADOPTÉ** comme rédigé et soumis.

CORRESPONDANCE

S'il y a lieu, le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance reçue et soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une première période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2021-10-165 **RAPPORT VERBAL - DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Soumis au conseil : Rapport verbal du 5 octobre 2021 fait au conseil municipal par la directrice générale/secrétaire-trésorière;

SUR PROPOSITION de François Vadnais
DÛMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte et entérine le rapport verbal du 5 octobre 2021 de la directrice générale/secrétaire-trésorière pour octobre 2021.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que présenté.

2021-10-166 **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER EN OCTOBRE 2021 ET AUTRES COMPTES À PAYER AFFECTANT L'ANNÉE 2021**

Soumis au conseil : Liste des comptes payables en octobre 2021 et autres comptes à payer affectant l'année 2021;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DÛMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les salaires payés aux employés durant le mois de septembre 2021 sont ratifiés par ce conseil.

QUE ce conseil approuve les comptes à payer en octobre 2021 et ce, comme soumis et en autorise le paiement.

QUE ce conseil approuve les comptes payés affectant l'année 2021 comme soumis.

2021-10-167 **AUTORISATION DU CONSEIL – ACHATS / SUBVENTIONS / BUDGET ACCORDÉ**

SUR PROPOSITION de François Vadnais
DÛMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte :

1. Marquage Traçage Québec; lignage sur le rang Roy ; 500.-\$; plus tx.;
2. Fondation de la Neurodiversité ; Alicia St-Amant/Subvention ; 100.-\$;
3. Perma-route; réparation d'asphalte pour rue Bussière et rue Luc: 13 660.-\$; plus tx.;
4. Activité de Noël pour les employés/bénévoles : 2800.-\$;
5. Valard; installation d'un poteau électrique de 30 pieds; 1065\$; plus tx.;
6. Randstad; engagement temporaire / réceptionniste (remplacement congé de maladie); budget accordé en fonction du temps nécessaire;
7. Maison des jeunes; achat divers matériel; 9 050.-\$;
8. Robert Bernard; achats de 4 pneus pour bobcat; 1363.30.-\$; plus tx.;
9. Maison au Diapason; subvention; achat de poinsettias : 200.-\$;

10. Jodoom électrique inc.; installation d'un système solaire pour affiche de stationnement; 1015.69-\$; tx inc.
11. Cours pour ta vie; Nathalie Gauvin/Subvention ; 100.-\$;

2021-10-168

DÉCISION DU CONSEIL / ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT DE MONSIEUR BENJAMIN BARRETTE POUR BDM GLOBAL INC. EN LIEU ET PLACE DE 9400-5766 QUÉBEC INC. POUR L'ACQUISITION DU LOT NO. 5 031 375 LOCALISÉ SUR LA RUE MIGUEL, CADASTRE DU QUÉBEC & ANNULATION DE LA RÉOLUTION NO. 2020-11-220

ATTENDU QUE Monsieur Benjamin Barrette, dûment autorisé à agir aux présentes, pour et au nom de BDM Global inc. en lieu et place de 9400-5766 Québec inc. a soumis une offre d'achat le 9 novembre 2020 au bureau de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby pour l'acquisition pour le lot 5 031 375, localisé sur la rue Miguel, dans le cadastre du Québec;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DÛMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte l'offre d'achat de Monsieur Benjamin Barrette, dûment autorisé à agir aux présentes, pour et au nom de BDM Global inc. en lieu et place de 9400-5766 Québec inc. dans ladite offre d'achat, datée du 9 novembre 2020 pour l'acquisition pour le no. lot 5 031 375, localisé sur la rue Miguel, dans le cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 50 370.8 pi. ca (4 679.6 m.c.) et ce, au coût total de 1.25\$/piéd carré pour un montant de 62 963.50 \$ plus les taxes applicables, s'il y a lieu.

QUE ledit terrain n'est pas desservi par le réseau d'égout, ni par l'aqueduc et après visite, il est acheté tel que vu.

QUE l'acheteur comprend que son offre d'achat devait être entérinée par résolution du conseil municipal à une session régulière.

QUE l'acheteur a remis avec son offre un dépôt en garantie d'au moins 10% du montant total, non remboursable, soit un montant de 6 296.35\$, plus taxes applicables, s'il y a lieu.

QUE le montant résiduel de 56 667.15\$ (plus taxes, s'il y a lieu) devra être acquitté au moment de la signature du contrat chez le notaire, au plus tard 30 jours après l'adoption de la résolution du conseil.

AUSSI, l'acheteur s'engage à respecter les conditions suivantes :

DANS L'ACTE DE VENTE AJOUT DE LA CLAUSE RÉSOLUTOIRE SUIVANTE :

1.0

1.1 L'acheteur s'engage expressément, par les présentes, à construire un bâtiment à vocation industrielle et commerciale ayant un minimum de superficie de 7 555.62 pi.ca au sol. Les travaux de construction devront être effectués dans le respect des règlements d'urbanisme du vendeur sur l'immeuble vendu aux présentes. De plus, il devra respecter les normes environnementales pour la construction des installations septiques et pour la construction de son puits, dans les douze (12) mois de la signature du contrat notarié. De plus, l'acheteur doit respecter la limite arrière de lot. Que l'acte de vente sera fait sans garantie légale aux risques et périls de l'acheteur.

1.2 À défaut par l'acheteur de respecter l'engagement édicté au paragraphe précédent dans le délai prescrit, le vendeur pourra demander la résolution de la présente vente conformément aux articles 1742 et 1743 du Code civil du Québec. Le vendeur reprendra alors l'immeuble avec effet rétroactif à la date du présent acte sans être tenu à aucune restitution pour les améliorations ou changements qui auront pu être apportés à l'immeuble et libre de toutes les charges que l'acheteur aurait pu le grever après l'inscription des présentes au registre foncier du Québec. Le vendeur devra toutefois rembourser à l'acheteur le prix de vente payé aux présentes, moins le dépôt en garantie de 6 296.35 \$(plus taxes) s'il y a lieu, qui restera acquis au vendeur à titre de dommages-intérêts liquidés. Les honoraires et les frais relatifs à la résolution de la vente seront à la charge de l'acheteur.

1.3 L'acheteur ne pourra vendre ou autrement aliéner ou hypothéquer l'immeuble vendu, sauf pour des fins de construction immédiate d'un bâtiment sur le présent

immeuble et ce, sans l'accord écrit du vendeur, à moins qu'il ait construit le bâtiment mentionné précédemment à la satisfaction du vendeur.

2.0 Les conditions de paiement prévues par le conseil municipal doivent être obligatoirement respectées par l'acheteur, sinon les clauses légales prévues à cet effet dans le Code Civil et autres lois connexes deviendront applicables ipso facto.

QUE ce conseil demande qu'une clause de subrogation soit inscrite dans l'acte de vente de la manière suivante, et ce, afin d'établir des servitudes, donnant au vendeur le mandat spécial suivant : *Accorder gratuitement les servitudes requises pour fins d'utilité publique affectant l'immeuble et à accepter celles qui affectent déjà l'immeuble. Les acheteurs par les présentes, nomment et constituent le vendeur ou toute autre personne désignée par lui, son procureur et mandataire spécial auquel ils donnent pouvoir de, pour eux et en leurs noms : négocier, consentir, exécuter, établir et signer toute servitude d'utilité publique avec les autorités concernées, sur une ou des parties dudit lot situé le long des lignes arrière ou latérales ou avant de l'immeuble ou les trois de l'immeuble. Les acheteurs promettent de ratifier et ils ratifient par les présentes tous les actes posés par le vendeur à titre de mandataires dans l'exécution du présent mandat. Les acheteurs s'engagent de plus à lier tout acheteur éventuel aux droits consentis dans le présent mandat spécial.*

QUE les frais notariés et inhérents à cette transaction sont à la charge, complète et entière de l'acheteur, qui utilisera obligatoirement les services du notaire désigné par la municipalité.

QUE tous les frais, y compris ceux d'aménagement du terrain, sont à la charge de l'acheteur.

QU'aucun entreposage extérieur ne sera effectué dans la marge avant du bâtiment par l'acheteur.

QUE la présente résolution annule la résolution antérieure no. 2020-11-220 pour cause de changement de nom de l'entreprise toujours propriétaire de Monsieur Benjamin Barrette.

QUE ce conseil mandate le maire et en son absence le maire suppléant et la directrice générale/secrétaire-trésorière et en son absence son adjointe, à signer tout document donnant suite à la présente résolution.

2021-10-169

DÉCISION DU CONSEIL – RÉOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 623 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 OCTOBRE 2021 & AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby souhaite emprunter par billets pour un montant total de 623 600 \$ qui sera réalisé le 12 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts No.	Pour un montant de \$
367-2016	623 600 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé
DÛMENT APPUYÉE par Alexandre Picard**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1) les billets seront datés du 12 octobre 2021;
- 2) les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 avril et le 12 octobre de chaque année;
- 3) les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
- 4) les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	119 700 \$	
2023.	122 200 \$	
2024.	124 600 \$	
2025.	127 300 \$	
2026.	129 800 \$	(à payer en 2026)
2026.	0 \$	(à renouveler)

QUE ce conseil autorise le maire ou le maire-suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière ou son adjointe à signer tout document donnant suite à la présente

2021-10-170 **ACCEPTATION DU CONSEIL - RÉOLUTION D'ADJUDICATION ET ÉCHÉANCIER DE PAIEMENT / RÉGLEMENT D'EMPRUNT NO. 367-2016 CONCERNANT LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY**

**SUR PROPOSITION de François Vadnais
DÛMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de Granby accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 12 octobre 2021 au montant de 623 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt no. 367- 2016. Ces billets sont émis au prix de 98, 80700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

119 700 \$	0,65000 %	12 octobre 2022
122 200 \$	0,90000 %	12 octobre 2023
124 600 \$	1,20000 %	12 octobre 2024
127 300 \$	1,45000 %	12 octobre 2025
129 800 \$	1,70000 %	12 octobre 2026
TOTAL : 623 600 \$		

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré autorisé à celui-ci.

2021-10-171 **AUTORISATION DU CONSEIL / SERVICE JURIDIQUE - MANDAT GÉNÉRAL 2022 À THERRIEN COUTURE JOLICOEUR SENCRL, AVOCATS**

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Jolicoeur, Avocats SENCRL a présenté à la municipalité une offre de services professionnels pour l'année 2022;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la municipalité;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais
DÛMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte ladite offre de services professionnels, et autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière ou son adjointe à recourir aux services de Therrien Couture Jolicoeur, Avocats SENCRL, avocats au besoin, et ce, pour l'année 2022

2021-10-172 **DÉCISION DU CONSEIL –DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1 ET NO 2-RANG CHOINIÈRE & AUTORISATION DE SIGNATURES**

Document soumis : Rapports de Fnx inov en date du 30 août et du 10 septembre 2021;

ATTENDU QUE le conseil municipal a octroyé le contrat à la compagnie Eurovia par résolution;

ATTENDU QUE Fnx inov a effectué une visite d'inspection des ouvrages et a émis les décomptes progressifs no.1 et no. 2 desdits travaux;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DÛMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière**

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte et entérine les rapports de Fnx inov. concernant l'autorisation de payer les décomptes progressifs no. 1 et no 2 relatifs aux travaux de pavage du rang Choinière.

QUE ce conseil autorise le paiement des décomptes no.1 et no.2 à Eurovia au montant de 464 500,10\$, taxes incluses.

QUE ce conseil autorise Madame Annie Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les décomptes no. 1 et no. 2.

2021-10-173 **DÉCISION DU CONSEIL – AUTORISATION DE PAIEMENT / DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 1- REMPLACEMENT PONCEAU RUE STÉPHANIE & AUTORISATION DE SIGNATURES**

Document soumis : Rapport de Dave Williams ing. en date du 13 septembre 2021;

ATTENDU QUE le conseil municipal a octroyé le contrat à la compagnie Huard excavation inc. par résolution;

ATTENDU QUE Dave Williams ing. a effectué une visite d'inspection des ouvrages et a émis le décompte progressif no.1 concernant lesdits travaux;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DÛMENT APPUYÉ par François Vadnais

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte et entérine le rapport de Dave Williams ing. concernant l'autorisation de payer le décompte progressif no.1 relatif aux travaux de remplacement de ponceau sur la rue Stéphanie.

QUE ce conseil autorise le paiement du décompte no.1 à Huard excavation inc. au montant de 52 389,88\$, taxes incluses.

QUE ce conseil autorise Madame Annie Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le décompte no. 1.

2021-10-174 **DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DÉFINITIVE ET PAIEMENT FINAL - TRAVAUX DU CHAMP D'ÉPURATION COMMUNAUTAIRE & CERTIFICAT DE RÉCEPTION**

ATTENDU QUE le conseil municipal a octroyé le contrat à la compagnie Roger Dion et Fils inc. par résolution pour les travaux de réfection du filtre à sable effectués au champ d'épuration communautaire;

ATTENDU QUE ces travaux ont fait l'objet d'un rapport de Dave Williams, ing. en date du 11 septembre 2020 qui en recommandait l'acceptation provisoire, ce qui a été fait par la résolution no.2020-09-187;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DÛMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte le rapport de Dave Williams, ing. en date du 30 septembre 2021 qui en fait la réception définitive et autorise le paiement du décompte pour paiement final au montant de 6 179,71-\$, taxes incluses.

QU'une retenue permanente de 3525.-\$ a été appliquée sur le total de la facture du contrat pour compenser la non-conformité du sable filtrant, et ce, avec l'acceptation mutuelle des parties.

QUE ce conseil autorise madame Annie Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière ou en cas d'absence de son adjointe à signer, s'il y a lieu, tout document pour donner effet à la présente.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTRICE MUNICIPALE & ENVIRONNEMENT

L'inspectrice municipale et environnement dépose son rapport sur les permis émis.

DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale/secrétaire-trésorière n'a pas de rapport

ACCEPTATION DU CONSEIL – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LE 74, RUE AUTHIER / GARAGE MUNICIPAL – SAISON 2021-2022

Reporté ultérieurement.

- 2021-10-175** **AUTORISATION DU CONSEIL – DÉNEIGEMENT STATIONNEMENT ÉCOLE DE LA MOISSON-D’OR / SAISON HIVERNALE 2020-2021**
ATTENDU QUE ce conseil a reçu, comme à chaque année, une demande de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs pour assumer la moitié des coûts du déneigement à l’École de la Moisson-D’Or à Saint-Alphonse-de-Granby pour la saison hivernale 2021-2022;
SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DÛMENT APPUYÉE par François Vadnais
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents :
QUE ce conseil accepte de défrayer la moitié des coûts du déneigement à l’École de la Moisson-D’Or à Saint-Alphonse-de-Granby pour la saison hivernale 2021-2022.
QUE cette résolution soit transmise à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.
- 2021-10-176** **AUTORISATION DU CONSEIL – DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS/ SAISON HIVERNALE 2021-2022**
ATTENDU QUE ce conseil doit voir au déneigement des trottoirs sur la rue Principale pour la saison hivernale 2021-2022;
SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DÛMENT APPUYÉE par Alexandre Picard
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents :
QUE ce conseil accepte la proposition déposée par Martin Roussel pour le déneigement des trottoirs de la rue Principale pour la saison hivernale 2021-2022.
QUE cette résolution soit transmise à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.
- 2021-10-177** **ACCEPTATION DU CONSEIL – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT À ROGER DION & FILS 2006 INC. POUR LE STATIONNEMENT INCITATIF SUR LA RUE DENISON – SAISON 2021-2022**
ATTENDU QUE la municipalité possède un stationnement incitatif sur la rue Denison et qu’à sa mise en opération, elle doit prévoir son déneigement pour la saison 2021-2022;
SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DÛMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents :
QUE ce conseil, accepte l’offre de services de Roger Dion & Fils 2006 inc. pour le déneigement du stationnement incitatif localisé sur la rue Denison pour la saison hivernale 2021-2022 et ce, au coût de 4545.-\$, plus taxes.
- 2021-10-178** **DEMANDE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY / REMBOURSEMENT FINAL – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION**
ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a pris connaissance et s’engage à respecter les modalités d’application des volets Redressement et Accélération du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL); **ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière;
ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 14 juin 2021 au 8 septembre 2021;
ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:
 - le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère; • les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
 - la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
 - un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.**SUR PROPOSITION de François Vadnais**
DÛMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2021-10-179

DEMANDE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY / REMBOURSEMENT FINAL – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais
DÛMENT APPUYÉE par Alexandre Picard**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de 83 356,88 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2021-10-180

DÉCISION DU CONSEIL / PERSONNEL MAISON DES JEUNES

Soumis au conseil : Rapport d'embauche du personnel de la maison des jeunes soumis par Nathalie Simard, coordonnatrice;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DÛMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte et entérine le rapport de Nathalie Simard, coordonnatrice, concernant l'embauche du personnel pour la maison des jeunes.

2021-10-181 DÉCISION DU CONSEIL – ARÉNA / ENGAGEMENT D’UNE PRÉPOSÉE AUX LOISIRS

Soumis au conseil : Rapport de Karine Laplante, responsable;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DÛMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise l’engagement d’une préposée aux loisirs pour l’aréna selon le rapport soumis par Karine Laplante, responsable.

2021-10-182 AUTORISATION DU CONSEIL / ANNEAU DE GLACE

Document soumis : Demande de Nathalie Simard, coordonnatrice;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DÛMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise la dépense de 7000.-\$, pour la tenue de cette activité prévue au budget municipal 2021.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une deuxième période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2021-10-183 CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l’ordre du jour ont été traités.

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DÛMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 19h40.

Annie Lessard, d.g. et sec.trés
Secrétaire de l’assemblée

Marcel Gaudreau, maire
Président d’assemblée